

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 à 17h30

Date de la convocation : 08 décembre 2020

Présents : Claude ESCAPE, Xavier BOURREC, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Valérie SALIES, Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER

Procurations : Gina CALICIURI a donné procuration à Claude ESCAPE, Arnaud BINOCHE a donné procuration à Xavier BOURREC.

Absents : Aurélie HORS, Francis GUERLIN

Secrétaire de séance : Xavier BOURREC

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 06 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Décision modificative n° 1 – Budget commune (amortissement au 68)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie du budget communal, les crédits relatifs aux amortissements ont été affectés au chapitre 68 en lieu et place du chapitre 042.

Il serait donc nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

- C/681 – Chapitre 68 = - 14 000 €
- C/681 – Chapitre 042 = + 14 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative budgétaire telle que présentée par son Maire.

2°- Décision modificative n° 2 – Budget commune (intégration des résultats du SITC)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral portant liquidation et dissolution du SITC. La ventilation des résultats arrêtés au 31/12/2019 fait apparaître pour Fillols les montants suivants :

- Fonctionnement : + 534.36 €
- Investissement : - 468.95 €

Afin d'intégrer ces résultats dans le budget communal, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

- Fonctionnement :
C/022 = + 534.36 €
C/002 = + 534.36 €
- Investissement :
C/001 = - 468.95 €
C/020 = - 468.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative budgétaire telle que présentée par son Maire.

3°- Rétrocession de concession Martinalli

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur MARTINALLI Bernard qui souhaite rétrocéder sa concession perpétuelle acquise au cimetière communal en 2001 (concession 1/2001) moyennant un paiement de 1 000 francs.

Monsieur le Maire précise que cette rétrocession doit être approuvée par le conseil municipal et que celle-ci fait l'objet du remboursement à l'acquéreur de la somme payée lors de l'acquisition soit un montant actuel de 152,45 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rétrocession à la commune de la concession au cimetière communal appartenant à Monsieur MARTINALLI Bernard et enregistrée sous le numéro 1/2001. Au titre de cette rétrocession, il sera remboursé à Monsieur MARTINALLI la somme de 152.45 €.

4°- Demande de travaux des locataires de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier des locataires des logements communaux situés au-dessus de l'ancienne école sollicitant des travaux d'amélioration de l'isolation et du chauffage des appartements.

Il propose de faire réaliser un devis d'isolation afin de pouvoir solliciter des aides financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de son maire. Un courrier sera adressé aux locataires afin de leur indiquer que leur demande a été prise en compte.

5°- Enlèvement d'épaves

Monsieur le Maire présente un projet de courrier qui pourrait être adressé aux propriétaires d'épaves sises sur le territoire de la commune afin de leur proposer l'aide de la commune pour procéder à leur enlèvement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe de l'envoi de ce courrier.

6°- Information sur le site internet

Monsieur Alain CASTAGNE, Adjoint, présente une information sur le site internet de la commune qui a été mis en ligne récemment et en particulier sur le nombre de visites enregistrées et leurs localisations.

7°- Rapport des commissions

Les comptes rendus des conseils communautaires de la communauté de communes sont consultables sur le site de la communauté de communes.

Les comptes rendus des travaux des commissions seront partagés au sein du Conseil Municipal.

8°- Questions diverses

- Le recensement de la population qui devait intervenir en janvier 2021 est repoussé en 2022 compte tenu des restrictions sanitaires en vigueur.
- Les attributions des subventions concernant la réparation des dégâts causés par la tempête GLORIA ont toutes été reçues pour un financement d'environ 65%. Après discussion avec l'entreprise COLAS il a été acté que les travaux de voirie ne pourraient

pas débiter avant le printemps compte tenu des températures hivernales non adaptées à ce type de travaux.

- Des compteurs ont été posés sur les points d'eau communaux. La prochaine étape consiste au remplacement des compteurs des abonnés les plus anciens.

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Claude ESCAPE	Arnaud BINOCHÉ (proc. à BOURREC X.)	Xavier BOURREC	Alain CASTAGNE	Gina CALICIURI (proc. à ESCAPE C.)	Laurent MONTAGNE
Anne- Françoise ROGER	Francis GUERLIN	Aline BARBIER	Valérie SALIES	Aurélié HORS	